

**REGIE VIENNE NUMERIQUE**

**DELIBERATION du  
CONSEIL d'ADMINISTRATION  
N°2023/20**

Séance du 19/10/2023

**MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE  
AVENANT N°9  
PRIX NOUVEAUX ET NOUVEAU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES POUR LA VIE DE  
RESEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 19/10/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE :**

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer l'avenant n°9 au Marché Public Global de Performance relatif à la conception, réalisation et exploitation des réseaux de communications électroniques d'initiative publique à très haut débit en fibre optique dans les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, annexé au rapport afférent.**

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé